



## AVIS PUBLIC

### RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE PROJET PILOTE POUR L'HÉBERGEMENT DE TRAVAILLEURS AGRICLES TEMPORAIRES DANS LA ZONE AGRICOLE

Avis public est donné par le soussigné que, lors de la séance ordinaire tenue le 23 août 2023, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté la **résolution de contrôle intérimaire numéro 2023-08-251 relativement à un projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires dans la zone agricole.**

Cette résolution peut être consultée sur le site Internet de la MRC au [www.erable.ca/mrc/services-de-la-mrc/amenagement-du-territoire/reglements-de-contrôle-interimaire](http://www.erable.ca/mrc/services-de-la-mrc/amenagement-du-territoire/reglements-de-contrôle-interimaire).

Une copie de ladite résolution est aussi disponible pour consultation au centre administratif de la MRC de L'Érable, au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, ainsi qu'au bureau municipal de chacune des municipalités de la MRC. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Donné à Plessisville, le 28 août 2023.



Raphaël Teyssier, directeur général  
et greffier-trésorier